

N°318

2€30

# BILLETS D'AFRIQUE

JUIN 2022



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANCAFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

## TCHAD, RDC : TRANSITION OU FILIATION ?

MIGRATIONS / NÉGATIONNISME / RACISME

## Impunité as usual

Le 27 novembre 2021, un convoi de l'armée française avait été pris à partie par des manifestant.e.s nigérien.ne.s à Tera, après avoir été bloqué au Burkina. A l'issue de la confrontation, on dénombrait 3 morts et 17 blessés parmi les manifestant.e.s. Le ministre de l'Intérieur nigérien avait été limogé et le président du Niger Mohamed Bazoum, confronté à une opinion publique de plus en plus hostile à la présence militaire française, avait « exigé des autorités françaises qu'elles ouvrent une enquête en vue de sanctionner ceux qui ont été coupables d'actes répréhensibles » (*Le Monde*, 18/12/21). Florence Parly, alors ministre française des Armées, avait sèchement répliqué qu'une enquête interne avait déjà eu lieu (*JDD*, 19/12/21). Finalement, on apprend par un communiqué commun de la France et du Niger que « l'exploitation des résultats de l'enquête de la gendarmerie du Niger et de l'armée française » n'aurait « pas permis de cerner le déroulement exact des événements qui ont provoqué la mort et les blessures des manifestants ». Le Niger et la France ont donc « décidé d'assurer ensemble le dédommagement des familles des victimes ainsi que des blessés ». Un dédommagement, dont le montant reste confidentiel, mais ni vérité, ni poursuites, ni sanctions. Dans un entretien donné à *La Croix* et à *L'Obs* (18/05), Bazoum se dit insatisfait des conclusions de l'enquête. Il ne fait aucun doute pour lui que ce sont les militaires français qui ont tiré, ce qui ne l'empêche pas d'appeler à une plus grande implication militaire de la France... A la différence du Mali, les accords militaires conclus entre la France et le Niger depuis le retour de l'armée française dans le pays ne sont pas connus, mais il est évident qu'ils comprennent les mêmes clauses concernant l'impunité des soldats français.



**Bulletin fondé en 1993 par** François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Pauline Tétillon - **Comité de rédaction** R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, Y. Thomas, R. Doricant, M. Bazin, P. Tétillon, T. Noïrot, E. Cailleau, M. Lopes - **Ont contribué à ce numéro** A. Sauveur, J. Beurk - **Image de couverture** : John Beurk - **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - **Tél.** (+33)9.53.14.49.74 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - **Commission paritaire** n°0226G87632 - **Dépôt légal** juin 2022 - **ISSN** 2115-6336 - **Imprimé par** Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin

## Leggeri expulsé de Frontex

Fin avril, le conseil d'administration de Frontex, l'agence européenne de gardes-frontières, s'est réuni pour étudier un rapport confidentiel de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). *Le Monde* (27/04) a eu accès à une note du ministère français de l'Intérieur qui en rend compte. Avec ses partenaires du média d'investigation Lighthouse Reports, le quotidien a également mené une enquête qui en conforte les conclusions : le « rapport accuse le directeur de Frontex, le Français Fabrice Leggeri, d'avoir "fermé les yeux" sur des refoulements illégaux de migrants en mer Egée, de s'être entendu avec les autorités grecques pour fournir une version concordante à la Commission européenne et d'avoir "commis un parjure" devant le Parlement européen » (*Le Monde*, 06/05). « Au total, entre mars 2020 et septembre 2021, au moins 957 migrants arrivés en Europe ont ensuite été refoulés en mer, parfois sans eau ni gilet de sauvetage », assure *Le Monde* (03/05). Ces accusations ne sont pas nouvelles et on sait depuis longtemps que Frontex est devenue une machine de guerre contre les migrant.e.s. Mais Fabrice Leggeri avait toujours été soutenu par la France comme par la Commission européenne. Les révélations autour du rapport de l'OLAF, et une enquête toujours en cours sur des « irrégularités financières » ont conduit le conseil d'administration de Frontex à exiger la démission de son président. Ce dernier l'a accepté pour éviter l'ouverture d'une procédure disciplinaire à son encontre, mais ne renie rien, estimant avoir bien mis en œuvre la politique pour laquelle il avait été choisi. Et sur ce point, on ne saurait malheureusement lui donner tort.

## Un profond changement

Le début du second mandat d'Emmanuel Macron paraît immédiatement marqué par un profond renouvellement dans le domaine des coopérations militaires et civiles. Qu'on en juge : le 27 avril, le général de brigade François Xavier Mabin, commandant des éléments français basés au Gabon, se réjouissait du renforcement des actions de formation au profit de l'armée du dictateur finissant Sassou Ngues-

so au Congo, dans le cadre des accords signés l'année précédente (*Adiac*, 27/04). Quelques jours plus tard, on apprenait la signature de trois nouveaux accords de coopération avec l'Éthiopie, « visant à renforcer les secteurs du tourisme, de l'énergie et de la société civile » (Agence Ecofin, 18/05). Alors que les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par l'armée éthiopienne et ses alliés sont avérés au Tigray (ou Tigré, région sud de l'Éthiopie, où sévit une guerre civile depuis novembre 2020), l'hypocrisie de la diplomatie française a déjà été pointée à plusieurs reprises, l'implantation des entreprises françaises et le développement de la coopération militaire et des ventes d'armes l'emportant en effet largement sur les molles condamnations de principes (voir par exemple *Mediapart*, 21/01/21 et 24/06/21). « La "communauté internationale" se félicite de (...) quelques convois [humanitaires], tout en continuant à considérer le gouvernement d'Abiy Ahmed comme un partenaire respectable », résume *Afrique XXI* (20/04), « la France, notamment, organise des forums économiques et parraine la signature de contrats par ses entreprises, oubliant (ou faisant semblant d'ignorer) qu'une partie du pays qu'Abiy Ahmed présente comme un grand marché dans lequel investir est en ruines. »

## Restituer ou piller

Coup de tonnerre fin mai dans le milieu muséal, avec la mise en examen de Jean-Luc Martinez, ancien patron du Louvre, dans une affaire de trafic d'antiquités au sujet d'une stèle en granit gravée au nom du pharaon Toutânkhamon (*Le Monde*, 25 mai). Ce monsieur, nommé durant le premier quinquennat Macron « Ambassadeur pour la coopération internationale dans le domaine du patrimoine », s'est vu confier par l'Élysée la préparation d'une loi-cadre sur les restitutions d'une partie des objets d'art et de patrimoine africains stockés dans les musées français : c'est ce qu'a rappelé le président lui-même en novembre à l'occasion de la restitution -très médiatisée- de 26 œuvres d'art au Bénin (discours du 09/11/21) et ce qu'explique la propagande officielle sur le « bilan africain » d'Emmanuel Macron diffusée début 2022 aux journalistes. Comme spécialiste du pillage du patrimoine, Macron aura du mal à trouver mieux.

L'accord conclu entre le Royaume-Uni et le Rwanda, permettant au premier de déporter des demandeurs d'asile vers le second, à plusieurs milliers de kilomètres, moyennant une contrepartie financière (140 millions d'euros pour commencer), a heureusement été contrarié par une décision de la Cour européenne des droits de l'Homme. Les gouvernements des deux pays ont immédiatement promis que ce n'était que partie remise. L'arrangement entre les deux pays a soulevé une vague d'indignation qui aurait touché jusque la famille royale britannique, mais qui n'a pas permis de rouvrir au fond le débat sur l'aggravation continue des politiques menées à l'encontre des migrant.e.s en Europe.

Les pays européens comme l'Union européenne ne se sont pas contentés de durcir les mesures nationales et communautaires, ils ont également encouragé et parfois imposé des législations et des pratiques liberticides à l'extérieur de leurs frontières, dans l'objectif illusoire de juguler les flux migratoires. Ainsi par exemple la loi criminalisant l'aide aux migrant.e.s au Niger à partir de 2015, en partie rédigée par des fonctionnaires français (*Le Monde Diplomatique*, juin 2019). Ils ont également équipé, financé et formé les forces de répression, qu'il s'agisse des forces de sécurité officielles comme dans le cadre du dispositif « Eucap Sahel » au Niger et au Mali, ou qu'il s'agisse de milices à peine déguisées, comme celles des Janjawids au Soudan ou des « gardes côtes » libyens aujourd'hui.

Le fait de déléguer à ces derniers des « sauvetages » en mer par l'Union Européenne est exemplaire en matière de cynisme, d'hypocrisie, et pour tout dire d'abjection. Quand leurs embarcations ne sont pas simplement coulées, les migrant.e.s, hommes, femmes, enfants, sont ramenés dans des camps de rétention, officiels ou officieux, où ils et elles sont torturé.e.s, violé.e.s, racketté.e.s ou vendue.e.s comme esclaves. On sait également que la pratique illégale du « push-back », consistant à renvoyer immédiatement les demandeurs et demanduses d'asile hors des frontières européennes, même

lorsque la vie de ces dernier.e.s est mise en péril, est pratiquée par de nombreux pays et par Frontex, l'agence européenne de gardes-frontières et de gardes-côtes.

Frontex, dont le budget a augmenté de manière exponentielle depuis sa création en 2004 (de 6 millions d'euros à 758 millions d'euros en 2022), a également été le symbole de la militarisation de la « gestion des flux migratoires », pour le plus grand bonheur des vendeurs de matériels de guerre, de sécurité ou de technologies de surveillance, qui poussaient dans le sens d'une externalisation de la surveillance des frontières européennes et du développement d'un marché aujourd'hui florissant. Une externalisation que l'Union européenne cherche à pousser toujours plus loin, exerçant par exemple aujourd'hui des pressions sur le Sénégal pour qu'il accueille une mission de Frontex sur son sol.

L'État français n'a évidemment pas été en reste, au niveau européen comme sur son territoire. Le premier quinquennat de Macron a ainsi été marqué par l'allongement des périodes de détention, l'enfermement des enfants, la réduction des possibilités de recours administratifs, la restriction de l'accès

aux soins et aux services préfectoraux pour les demandeurs et demanduses d'asile. Les migrant.e.s en situation irrégulière se voient par ailleurs harcelé.e.s ou violenté.e.s par les forces de l'ordre dans la plus grande impunité, tandis que le délit de solidarité a été ressuscité à Calais, où se multiplient les drames humains engendrés par la criminalisation de celles et ceux qui ont fui leur pays. Loin de couper l'herbe sous le pied de l'extrême-droite, cette politique a contribué à lui ouvrir un boulevard qui se solde aujourd'hui par l'entrée de 89 députés à l'Assemblée nationale, dont la présence, n'en doutons pas, ne fera qu'encourager encore la brutalité des discours et des lois. A moins qu'un mouvement de résistance et de solidarité ne se développe, à la mesure de l'inhumanité qui a été atteinte.

*Raphaël Granvaud*

Ndlr : cet éditto a été écrit avant le massacre de Mellila le 24 juin 2022

## VENTS MAUVAIS

## Sommaire

- |   |   |    |   |
|---|---|----|---|
| 2 | LES BRÈVES  | 6  | NÉGATIONNISME Relaxe attendue pour Natacha Polony       |
| 3 | ÉDITO Vents mauvais                                   | 8  | BANDE-DESSINÉE Un problème blanc (vf)                   |
| 4 | TCHAD Une "transition" sous le signe de la répression | 10 | RDC La marionnette Tshisekedi a-t-elle coupé ses fils ? |

# TCHAD : UNE « TRANSITION » SOUS LE SIGNE DE LA RÉPRESSION

**À peine plus d'un an après le décès d'Idriss Déby et la mise en place d'un Conseil Militaire de Transition (CMT) dirigé par son fils Mahamat Idriss Déby, dit « Kaka », le dialogue national qui vise à rassembler les différentes forces politiques et de la société civile dans un objectif de réconciliation, a de nouveau été repoussé et la transition s'annonce longue, sur fonds de tensions sociales, économiques et communautaires. Malgré la nature répressive du régime, le soutien français, témoigné dès l'annonce de la mort de Déby, perdure et suscite des critiques de plus en plus virulentes.**

La manifestation du samedi 14 mai illustre bien la cristallisation des tensions autour de la présence française au Tchad. La coalition Wakit Tama, qui rassemble organisations de la société civile, partis et syndicats, avait appelé à une marche à Ndjamena pour protester contre « un faux dialogue national » et contre le soutien français au CMT. À la fin de cette marche, cinq leaders du mouvement ont été arrêtés puis transférés les jours suivants dans la prison de Moussoro. Le lendemain, l'avocat Max Loalngar, porte-parole de Wakit Tama, a été interpellé. Ces six personnalités, poursuivies pour « attroupement en vue de troubler l'ordre public, atteinte aux biens et agression physique », ont été condamnées à un an de prison avec sursis et des dommages et intérêts et libérées, le 6 juin, après un procès expéditif boycotté par les avocats. Le dimanche 15 et le lundi 16 mai, des manifestations ont repris à Ndjaména et se sont étendues à d'autres villes, comme Ati ou Abéché. D'autres arrestations ont eu lieu, dont celle de mineurs. L'ensemble des manifestations a été violemment réprimé. Les magistrats se sont mis en grève jusqu'au procès alors que les autres tentatives de grève et de manifestation pour la libération des personnes arrêtées ont été très limitées par la virulence du pouvoir en place. Depuis sa prise de pouvoir en avril 2021, le CMT s'est inscrit dans la continuité du régime précédent. Dès les premiers jours de règne, les manifestations ont été interdites ou fortement réprimées, les opposants traqués<sup>1</sup>. Loin de l'image du

dialogue national inclusif prôné par le Tchad et ses partenaires, émettre une voix dissidente demeure un danger.

## Sentiment anti-français ?

Si le gouvernement français, qui venait d'adouber le fils Déby lors de la cérémonie des funérailles de son père, en dépit du respect de la constitution, s'est senti contraint de réagir aux premières violences des forces de l'ordre lors de la manifestation du 27 avril 2021, il se distingue depuis par son silence. Pourtant, cette dernière manifestation le concernait tout particulièrement. Des banderoles et slogans dénonçaient le soutien français au CMT et appelaient la France à quitter le Tchad. En marge de la marche, douze stations Total de la capitale ont été vandalisées. Les jours suivants, à Abéché, la représentation consulaire française et la stèle du soldat inconnu ont été abîmées. Ces attaques envers des représentations françaises traduisent le ras-le-bol d'une population, prise au piège par son gouvernement soutenu par la France. Ces derniers mois, plusieurs manifestations ont repris ces revendications. Les médias français qui ont traité le sujet se sont engouffrés dans la théorie du « sentiment anti-français », qui se répand en Afrique, sans questionner plus avant ce « sentiment » et ses réels ressorts. Le gouvernement tchadien a quant à lui été particulièrement irrité par l'ampleur de cette manifestation. Ministres et porte-paroles n'ont pas hésité à rappeler le rôle d'« ami » de la France, comme s'ils voulaient s'assurer de ne pas froisser : « Quiconque s'en prend à la France s'en prend également au Tchad », selon un ancien ministre d'Idriss Déby Itno

(Médiapart, 26/05/22). Ces manifestations interviennent dans un contexte particulièrement sensible. Alors que la France se retire du Mali, où le groupe Wagner prend place, le fait que des manifestants aient brandi des drapeaux russes a alimenté des spéculations et accusations infondées. Pour autant, la société civile qui manifeste n'est nullement soutenue par la Russie. Le Tchad, qui craint l'influence de la Russie (présente dans les pays limitrophes, en Libye, au Soudan et en Centrafrique), avait alerté en septembre 2021 sur un risque d'ingérence russe suite à une attaque de son armée par des mercenaires en Centrafrique. Les manifestants ont donc trouvé un irritant efficace, qui échappe cependant à certaines analyses qui préfèrent le réduire à un sentiment anti-français, et non pas anti-français, et à la main mise de la Russie.

## Soutien militaire

L'appel à manifester a eu lieu quelques jours après une conférence de presse dans laquelle Max Loalngar, porte-parole de Wakit Tama, dénonçait l'installation de nouvelles bases militaires françaises dans cinq villes du pays. Cette information a été démentie par l'ambassade de France, puis par le ministère de l'Intérieur auprès de Médiapart (26/05/22). Plusieurs déplacements de l'armée française ont pu alimenter ces allégations : la réparation d'un avion en panne pendant plusieurs mois à Ati, une mission conjointe de l'ambassade de France et de Barkhane dans le sud du pays début mai... Ces soupçons traduisent surtout la défiance grandissante envers l'ancienne tutelle coloniale. Il faut dire que les Tchadiens ont des

1. Voir les rapports de Tournons la page et de Human Rights Watch

raisons de s'interroger sur le rôle de la présence militaire française dans leur pays et de la remettre en question. Présente au Tchad de façon quasi continue depuis l'indépendance, l'armée française y a ses quartiers et survole quotidiennement le territoire. La France y dispose de trois bases, à Ndjaména, où se trouve le QG de l'opération Barkhane, à Faya-Largeau et à Abéché. Dans une interview relayée par le média Alwihda (03/06/22), le conseiller communication de la force Barkhane, le lieutenant-colonel Rémy, précise « La base qui est à Faya est une base présente dans le cadre des accords de défense et de coopération qui permet d'avoir une présence française en appui des forces tchadiennes (coopération, missions de partenariat, formation) ». Or, aucun accord de défense avec le Tchad ne figure sur la base de données du ministère des Affaires étrangères. Un accord similaire à ceux signés par d'autres pays du Sahel pourrait avoir été mis en place avec le Tchad en 2014, mais aucune information publique n'apparaît dessus. Quant à l'accord de coopération militaire et technique signé en 1976, il encadre la coopération militaire avec le Tchad mais ne couvre pas les bases militaires françaises (*Billets d'Afrique*, février 2019). Le conseiller écarte tout soupçon quant à des intérêts économiques et banalise l'appui aux forces tchadiennes. Pourtant, ces forces se caractérisent par leur violence et leur impunité, d'autant plus cette dernière année. La coopération militaire et policière française vient donc en appui à des forces de l'ordre aux pratiques violentes, et ce depuis de nombreuses années. L'ambassade de France affiche sur son site plusieurs formations ces derniers mois, dont notamment une auprès de la Garde nomade, particulièrement pointée du doigt dans les exactions. De plus, le Tchad est le pays où l'armée française est le plus intervenue depuis l'indépendance, pour faire et défaire les régimes, et dernièrement pour aider Idriss Déby face à une colonne de rebelles en février 2019. Cet épisode a marqué les esprits. Si la société civile ne soutient pas forcément les forces politico-militaires, cette ingérence avait suscité une indignation d'une partie de la population. Alors que les caisses sont vides, entre les difficultés alimentaires liées à la guerre en Ukraine et le risque d'une période de soudure particulièrement difficile, et une négociation sans fin pour la dette contractée auprès de la multinationale Glencore sur le pétrole, le Tchad ne bénéficie pas de l'en-

lée des prix du pétrole. Mais le CMT, dès sa prise de pouvoir, s'est engagé dans le renforcement de son armée et de son matériel. La coopération militaire et policière avec ce régime est un appui qui n'est pas sans conséquences.

## Vers un dialogue national ?

Après la mort d'Idriss Déby, Emmanuel Macron avait envoyé des signaux forts de soutien au Tchad : présence aux obsèques puis réception à l'Élysée de Mahamat Déby le 6 juillet 2021. Le 6 mai 2022, lors d'un entretien téléphonique avec Mahamat Déby, Emmanuel Macron « a salué l'engagement de son interlocuteur pour la tenue du dialogue national dans des conditions inclusives et dans un calendrier rapproché », rapporte l'Élysée (*Le Figaro*, 06/05/22). Quelques jours plus tard, le CMT a annoncé un report dudit dialogue dans le cadre duquel plusieurs opposants et militants de la société civile se sont vus offrir des postes. Des amnisties ont permis le retour d'exil d'anciens opposants ou combattants. Le CMT mène une opération séduction pour faire rentrer au pays. Mais l'objectif est-il de rassembler ou d'étouffer les oppositions au nom d'une union nationale ? Il est difficile de croire à une transition quand la répression perdure et que la gestion des conflits locaux se fait uniquement par la violence.

La mise en place du dialogue national est particulièrement suivie et soutenue par la France et les États-Unis. Alors que le montant estimé pour le mener est élevé (227 millions d'euros), la France apporte un soutien important pour l'appui au financement. En juillet 2021, elle a ainsi annoncé une aide de 15 millions d'euros dans un cadre bilatéral. Puis la diplomatie française a œuvré auprès de l'Union Européenne afin d'obtenir un financement à hauteur de 40 millions d'euros pour assurer une transition « crédible » (*Africa Intelligence*, 12/11/21). L'un des arguments de la diplomatie française était le maintien de la « stabilité » du pays... un argument bien connu depuis plus de vingt ans, qui a surtout justifié le soutien de régimes répressifs. En février 2022, un amendement à l'accord de suspension du service de la dette entre la France et le Tchad a été signé, un dispositif mis en place à la suite de la demande de plusieurs pays africains auprès du Club de Paris, pour faire face au Covid 19. La France est le premier pays à accéder à la demande du Tchad. L'ambassadeur de France au Tchad, Bertrand Cochery

précise : « Dans le cadre de la transition, le Tchad a besoin de marge de manœuvre et la France comme vous le savez est à vos côtés » (TchadInfos, 02/02/2022). Plus que de faire face à la pandémie, il s'agit bien de soutenir le Tchad dans sa transition.

La France s'intéresse aussi de près au pré-dialogue politico-militaire. Après avoir été repoussées à plusieurs reprises, ces négociations qui visent à intégrer ces groupes au dialogue national ont commencé début mars à Doha, dans une certaine cacophonie. À tel point que le dialogue national a été repoussé à la demande des groupes rebelles, qui peinent à trouver un terrain d'accord avec le gouvernement, et qui sont eux-mêmes aux prises avec leurs divisions internes. Suite au report, Emmanuel Macron a alors réitéré sa proposition de soutien au pré-dialogue politico-militaire en cours à Doha, où le Quai d'Orsay a déjà envoyé un émissaire, Bruno Foucher. Le choix de cet émissaire n'est pas neutre : ambassadeur de France au Tchad en poste lors de l'intervention militaire française en soutien à Idriss Déby face aux groupes rebelles en 2008, des télégrammes diplomatiques révèlent son silence sur la disparition de l'opposant Ibni Oumar Mahamat Saleh le 2 février 2008. Peu après la manifestation du 14 mai, Bruno Foucher s'est rendu au Soudan où il a rencontré Mohamed Hamdan Dagalo (Hemedti), vice-président du Conseil de souveraineté du Soudan. Selon le journal en ligne Alwihda (17/05/22), Bruno Foucher a « souligné l'importance du rôle du Soudan dans le renforcement de la sécurité et de la stabilité au Tchad et dans la région en général, notant la nécessité pour le Soudan de contribuer à soutenir les efforts de réconciliation entre les Tchadiens ». La rencontre avec Hemedti est assez significative de l'intention de la France de jouer un rôle dans ces négociations. En effet, commandant d'une milice janjawid du Darfour, Hemedti connaît très bien le terrain du Darfour et des groupes politico-militaires tchadiens qui s'y trouvent. La France, en perte de vitesse au Sahel, maintient toute son attention sur la légendaire « stabilité » du Tchad à travers sa « transition », tout en continuant à ignorer la violence du régime.

*Emma Cailleau*

## NÉGATIONNISME

## RELAXE ATTENDUE POUR NATACHA POLONY

**Poursuivie pour contestation de l'existence du génocide des Tutsis, Natacha Polony a été relaxée le 20 mai 2022 par le tribunal judiciaire de Paris. Elle avait déclaré en 2018 que l'on avait affaire, dans le cas du génocide des Tutsis, à « des salauds face à d'autres salauds », entendant par-là les organisateurs du génocide et le Front patriotique rwandais (FPR). Le tribunal a jugé qu'elle n'avait pas l'intention de nier le génocide des Tutsis. Il n'en reste pas moins que les propos tenus établissent une équivalence morale problématique entre les auteurs du génocide et ceux qui y ont mis fin.**

**L**e dimanche 18 mars 2018, sur les ondes de France Inter, a lieu comme chaque semaine « Le duel : Natacha Polony, Raphaël Glucksmann ». Raphaël Glucksmann évoque la parution récente du livre de Guillaume Anceel, *Rwanda, la fin du silence*, qui confirme que « la France a aidé des troupes génocidaires, alors même que le génocide a eu lieu ». L'essayiste déplore que « l'État français a toujours été..., n'a toujours pas été capable de faire la lumière sur son passé », ce à quoi la journaliste Natacha Polony rétorque : « Je pense en effet qu'il est nécessaire de..., d'ouvrir les archives, de les déclassifier, qu'il est nécessaire d'essayer de regarder en face ce qu'il s'est passé à ce moment-là. Et qui n'a rien, finalement, d'une distinction entre des méchants et des gentils. Malheureusement, on est typiquement dans le genre de cas où on avait, j'allais dire, des salauds face à d'autres salauds et, hélas... ». Son interlocuteur ne la laisse pas poursuivre : « Quels salauds et quels autres salauds ? » Natacha Polony explique : « C'est-à-dire que... Je pense que..., il n'y avait pas d'un côté les gentils et de l'autre les méchants dans cette histoire. »

### Pas d'intention de nier le génocide des Tutsis

Le 27 juillet 2018, Ibuka-France et la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) déposent plainte sur le fondement de l'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, qui punit, depuis 2017, d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende « ceux qui auront nié, minoré ou banalisé de façon outrancière [...] l'existence d'un crime de génocide » lorsque ce crime a donné lieu à une condamnation prononcée par une juri-

diction française ou internationale, ce qui est le cas du génocide perpétré contre les Tutsis. La LICRA n'ayant pas payé à temps la consignation nécessaire, ce sont trois associations qui se sont retrouvées sur le banc des parties civiles lors du procès qui s'est tenu les 1er et 2 mars 2022 : Ibuka France, ainsi que la Communauté rwandaise de France (CRF) et le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), qui s'étaient joints à la plainte.

Entendue en premier, Natacha Polony a déclaré qu'elle avait parfaitement connaissance du « génocide rwandais » [sic] et qu'elle n'avait jamais eu l'intention de le nier ou de le minimiser. Elle a expliqué qu'il lui paraissait important de dénoncer le régime dictatorial de Paul Kagame, même si c'est bien le FPR qui a mis fin au génocide. Elle a précisé qu'elle avait repris l'expression « salauds face à d'autres salauds » à Rony Brauman. Le journaliste Patrick de Saint-Exupéry, premier témoin à charge, s'est déclaré « choqué » par cette formule, mais n'y a pas vu de négationnisme, sinon du « confusionnisme », au sens de ce qui crée la confusion et permet ensuite une forme de négationnisme. Il n'a pas reconnu la théorie du « double génocide », qui prête fallacieusement au FPR le fait d'avoir commis un génocide contre les Hutus, ce qui est une des manières de contester le génocide des Tutsis. L'écrivaine Scholastique Mukasonga a au contraire estimé que les propos de Natacha Polony relevaient bien de cette théorie. L'historien Stéphane Audoin-Rouzeau a ensuite pris la parole pour présenter le négationnisme du génocide des Tutsis. La particularité de ce génocide est que ceux qui étaient en train de le préparer accusaient en même temps faussement les Tutsis

de vouloir exterminer les Hutus, ce qui justifiait le génocide des Tutsis comme réaction d'autodéfense préventive. « On accuse ceux qu'on va exterminer de vouloir nous exterminer et cela fournit l'argument de l'extermination », a résumé l'historien. Revenant sur la thèse du « double génocide », il a précisé qu'elle avait trouvé un écho en France, au niveau de l'État et chez certains journalistes comme Pierre Péan et Judi Rever. Autre témoin à charge, Espérance Mutuyisa-Brossard a déclaré que les propos de Natacha Polony, dont elle respectait le travail jusqu'alors, constituaient pour elle une forme de négation du génocide. Cité ensuite, l'écrivain Serge Farnel a, après Stéphane Audoin-Rouzeau, analysé les propos de Natacha Polony à l'aune de la ligne éditoriale de l'hebdomadaire *Marianne*, dont elle a pris la direction de la rédaction en septembre 2018, soit six mois après avoir tenu les propos incriminés. Une ligne éditoriale qui tend à nier le génocide des Tutsis en en attribuant la responsabilité aux Tutsis eux-mêmes.

Rony Brauman était le premier témoin de la défense. « Je ne savais pas qu'on pouvait se retrouver devant le tribunal pour avoir dit que Kagame est un salaud », a-t-il d'emblée annoncé. Selon lui, le terme de « salauds » s'applique à ceux qui, au nom du FPR, ont commis des exactions. Cela ne veut pas dire que leurs actes soient équivalents au génocide, que l'ancien humanitaire a pris soin de distinguer des autres crimes de masse et crimes contre l'humanité. L'audition des témoins de la défense s'est poursuivie le lendemain 2 mars avec Carla Del Ponte. L'ex-procureure des tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda avait été nommée à ce poste en 1999. Elle a confirmé les propos de Natacha Polony en

déclarant qu'il y avait pour elle « des mauvais des deux côtés ». Elle a dit avoir été destinataire d'une liste de treize épisodes dans lesquels c'étaient « des Tutsis » qui avaient commis des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre. Le président Kagame, d'abord d'accord pour que le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) enquête sur ces accusations, a ensuite changé d'avis et, selon Carla Del Ponte, obtenu le non-renouvellement du mandat de celle-ci par le Conseil de sécurité des Nations Unies. L'ancienne magistrate a estimé que le fait d'évoquer les crimes du FPR n'est pas une manière de contester ou de minorer le génocide perpétré contre les Tutsis. Johann Swinnen, ancien ambassadeur de Belgique au Rwanda jusqu'en 1994, a clos le défilé des témoins de la défense. Il a insinué que l'on savait dès 1994 que l'attentat contre l'avion du président Habyarimana avait été commis par des « militaires tutsis » (une thèse rejetée par la justice française). Il a ensuite demandé que soit accueilli sereinement le travail de Judi Rever, au nom de la vérité et de la justice nécessaires à la réconciliation des Rwandais, avant de dénoncer la répression mise en œuvre par les autorités rwandaises actuelles.

La 17<sup>e</sup> chambre du tribunal judiciaire de Paris a rendu son jugement le 20 mai 2022. Elle a estimé qu'invitée à s'exprimer sur la responsabilité de la France dans la survenue du génocide des Tutsis, Natacha Polony n'a plus été en mesure de s'expliquer à partir du moment où Raphaël Glucksmann a relevé l'expression « des salauds face à d'autres salauds », dans laquelle il a vu une référence implicite à la théorie du « double génocide », ce qui, comme en témoigne la suite de leur échange, n'était pas ce que Natacha Polony voulait dire. Le tribunal conclut : « De ses paroles ne ressort pas une contestation de l'existence du génocide, même au moyen d'une minoration outrancière de la souffrance et la qualité des victimes, une telle interprétation résultant d'une extrapolation des propos en cause ». Natacha Polony a donc été relaxée. Ibuka France et le MRAP ont fait appel.

## Équivalence morale entre les génocidaires et le FPR

Cette relaxe était prévisible. Natacha Polony n'avait pas l'intention de nier le génocide des Tutsis. Elle voulait s'attaquer au régime de Paul Kagame. Le problème est que ce lien systématique entre le génocide des Tutsis

et les crimes du FPR est un des moyens utilisés par les négationnistes. Un peu comme si, à chaque fois que l'on parlait de la Shoah, on évoquait les crimes commis par les Alliés contre la population allemande, tendant ainsi à les mettre sur le même plan que l'anéantissement des Juifs d'Europe. Natacha Polony, tout comme ses témoins Rony Brauman et Carla Del Ponte, se sont défendus de confondre génocide et crimes de masse, extermination des Tutsis et crimes du FPR. Ils les ont distingués explicitement, tout en renvoyant leurs auteurs dos-à-dos : « des salauds face à d'autres salauds ». Les crimes sont donc hiérarchisés et reconnus comme de nature différente, mais une équivalence morale est établie entre leurs auteurs. Cette casuistique choquante a trouvé ses limites lors de l'audition de Carla Del Ponte. En effet, lorsqu'il a été demandé à l'ancienne procureure du TPIR, qui avait estimé à l'audience que le « génocide rwandais » n'a pas été jugé de façon équilibrée, si le tribunal de Nuremberg aurait dû juger les responsables du bombardement de Dresde par l'aviation alliée en même temps que les dirigeants nazis, elle a refusé de répondre.

Ce « confusionnisme », selon l'expression de Patrick de Saint-Exupéry, qui met dans le même sac les auteurs de génocide et les auteurs de crimes de guerre, est, selon le journaliste, « la base intellectuelle de ce qui va permettre par la suite le négationnisme. [...] On entre dans une logique indirectement négationniste [quand] on essaie d'équilibrer les plateaux de la balance ». Natacha Polony, Rony Brauman et Carla Del Ponte ne peuvent ignorer que le renvoi dos-à-dos des génocidaires et du FPR est une façon d'ouvrir la porte aux négationnistes.

## Des paroles aux actes ?

Force est de constater que l'hebdomadaire *Marianne* ouvre régulièrement ses colonnes depuis vingt ans à ces derniers. Quand elle prend la direction de la rédaction de *Marianne* en septembre 2018, Natacha Polony succède à Renaud Dély. En deux ans à la tête du magazine, celui-ci n'avait laissé paraître qu'une tribune de Jean-Hervé Bradol intitulée « Génocide au Rwanda : dans *Le Monde*, les amis démocrates des dictateurs », une réaction à la tribune parue dans le quotidien du soir et dénonçant le « *Que Sais-Je ?* » de Filip Reyntjens comme une perversion de l'histoire du génocide des Tutsis. Avec l'arrivée aux commandes de Natacha Polony, tout change. Celle qui, sur

France Inter, le 25 mars 2018, donc six mois auparavant, avait juré ses grands dieux que ses propos sur « des salauds face à d'autres salauds » avaient été mal interprétés et qu'elle reconnaissait bien sûr le génocide, va lâcher la bride aux négationnistes.

Qu'on en juge. Le 27 septembre 2018, soit trois semaines seulement après la prise de fonction de Polony, paraît un article de Pierre Péan intitulé « Rwanda : la vérité sur les massacres de l'Armée patriotique de Kagame ». Neuf autres articles ou dossiers suivront, ressassant les mêmes thèmes : les crimes commis par le FPR et l'attentat du 6 avril 1994, signal de déclenchement du génocide, attribué faussement au FPR. L'écrivain Charles Onana, qui avait déclaré en octobre 2019 sur LCI : « entre 1990 et 1994, il n'y a pas eu de génocide contre les Tutsis, ni contre quiconque », donne deux mois plus tard un entretien à *Marianne* (20/12/2019) dans lequel il accuse le régime de Paul Kagame de « réécrire l'histoire ». La journaliste canadienne Judi Rever publie un article sur l'attentat (05/04/2019), puis un article sur le génocide à Bisesero (20/12/2019) qui n'est qu'un tissu d'assertions avancées au mépris de toute déontologie journalistique (voir *Billets d'Afrique* n° 299, juin 2020). La parution en français de son livre *Rwanda. L'éloge du sang* donne lieu à la publication d'un dossier complaisant dirigé par Alain Léauthier (18/09/2020).

Résumons. Au lecteur de *Marianne* dirigé par Natacha Polony on aura non seulement expliqué que le FPR a assassiné le président Habyarimana pour conquérir le pouvoir, mais encore qu'il a provoqué, encouragé et partiellement commis le génocide des Tutsis en infiltrant des commandos au sein des milices hutues extrémistes. Jamais le rôle du gouvernement génocidaire et le déroulement de l'extermination n'auront été évoqués. Consciencieusement désinformé sur le génocide des Tutsis, le lecteur de *Marianne* ne l'aura pas moins été sur le rôle de l'État français au Rwanda puisque la parution du rapport de la commission Duclert n'a suscité qu'un bref billet d'Alain Léauthier s'efforçant d'en mettre en doute les conclusions.

« J'essaye de garder en permanence une forme de mesure, d'éviter la caricature, surtout sur des sujets aussi douloureux », avait déclaré Natacha Polony au début du procès...

*Raphaël Doridant*

«IL FAUDRAIT D'ABORD ÉCRIRE COMMENT LA COLONISATION TRAVAILLE À DÉCIVILISER LE COLONISATEUR, À L'ABRUTIR AU SENS PROPRE DU MOT, À LE DÉGRADER, À LE RÉVEILLER AUX INSTANCES ENFOUIS, À LA CONVOITISE, À LA VIOLENCE, À LA HAÏNE RACIALE, AU RELATIVISME MORAL»

AÏMÉ CESAIRE  
Discours sur le colonialisme, 1950



BIEN QU'AYANT CONDAMNÉ L'ESCLAVAGE AUPARAVANT, L'ÉGLISE ACCORDE PERMISSION COMPLÈTE ET LIBRE AUX ROIS CATHOLIQUES D'ENVAHIR, DE RECHERCHER, DE CAPTURER, DE SOUMETTRE ET DE RÉDUIRE EN SERVITUDE PÉPETUELLE LES INCROYANTS ET LEURS ROYAUMES.

LA COURONNE DÉLÈGUE DES 'ENCOMIENDAS' AUX COLONS : UN DROIT D'EXPLOITATION SANS LIMITE DU SOL, AVEC DROIT DE VIE ET DE MORT SUR LES POPULATIONS.



1498

va-y t'as carte blanche

je te rendrai ça !

À DEUX REPRISSES, EN 1519 ET 1550, SOUS LA PRESSION À LA FOIS DES COLONS ET DES HUMANISTES, L'ÉGLISE CHERCHE À CONCILIER LES IMPÉRATIFS DU MARCHÉ...

empereur chrétien le plus puissant d'Europe...



aié

... ET LES ASPIRATIONS DE L'ÂME CHRÉTIENNE SOUS L'ARBITRAGE DE CHARLES QUÏNT, ELLE VA ÉCOUTER LES ARGUMENTS DES DEUX PARTIES POUR TENTER DE CONCLURE L'AFFAIRE.

... et "propriétaire du nouveau monde" ?

LES THÉOLOGIENS S'AFFRONTENT



Juan Gines de Sepulveda VS Bartolome de Las Casas

TRADUCTEUR D'ARISTOTE

DISCIPLE DE MONTESINOS

FILS D'UN COMPAGNON DE CHRISTOPHE COLOMB ET EX-ENGAGÉMENTO REPENTI, DÉGOUTÉ PAR LE TRAVAIL FORCÉ DES POPULATIONS AUTOCHTONES.



JÉSUS-CHRIST A DIT : «ALLEZ ENSEIGNER TOUTES LES NATIONS DU MONDE» ET IL NE FAIT PAS D'EXCEPTION, CAR IL N'Y EN A PAS!

Un problème blanc (vf)

Suite de la bande-dessinée de John Beurk consacrée à la construction de la pensée raciste pro-blanche



QUE SI! LES INDIENS SONT DES ÊTRES INFÉRIEURS! EST NATURELLEMENT LA PROPRIÉTÉ D'UN AUTRE CELUI QUI EST RATIONNELLEMENT DÉFICIENT...



...LA CHOSE SE PROUVE NOTAMMENT PAR SON INCAPACITÉ À SE GOUVERNER LUI-MÊME. CELA RELÈVE D'UNE LOI NATURELLE UNIVERSELLE ET S'APPLIQUE À L'ESPÈCE HUMAINE!



CE SONT DES ESCLAVES! ET C'EST LE MEILLEUR PARTI QUE L'ON PUISSE TIRER D'EUX!



QUE NON! L'HOMME A ÉTÉ CRÉÉ POUR GOÛTER LA VIE ÉTERNELLE ET LA JOÏE!



LES INDIENS SONT VÉRITABLEMENT DES HOMMES ET ILS SONT CAPABLES DE COMPRENDRE LA FOI CATHOLIQUE, ET DÉSIREUX DE LA RECEVOIR!



TROP PAS! CE NE SONT RIEN QUE DES SAUVAGES QUI SACRIFIENT ET MANGENT LEURS SEMBLABLES, CORTÈS A RAISON DE LES MASSACRER, C'EST UNE GUERRE JUSTE!

C'EST RENDRE LA FOI ODIEUSE QUE DE L'IMPOSER PAR LES ARMES!



BON, ON VA PAS Y PASSER MILLE ANS... ON A JAMAIS RAMASSÉ AUTANT DE RICHESSES. ON N'A QU'A PAS CHOISIR.

ON GARDE L'HONNEUR DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ, LA FACILITÉ DE LA VIOLENCE, ET LA THUNE!

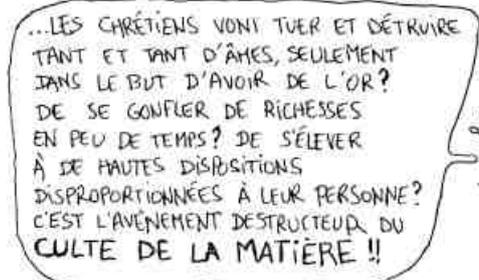
VOILÀ.

C'EST QUI LE PATRON?



IL VA TOUT DE MÊME NOUS FAUOIR JUSTIFIER LA FORCE: FAIRE DE LA PHILOSOPHIE POLITIQUE, ÉLABORER DES DISCOURS RETORS ET COMPLEXES.

OUCH!



...LES CHRÉTIENS VONT TUER ET DÉTRUIRE TANT ET TANT D'ÂMES, SEULEMENT DANS LE BUT D'AVOIR DE L'OR? DE SE GONFLER DE RICHESSES EN PEU DE TEMPS? DE S'ÉLEVER À DE HAUTES DISPOSITIONS DISPROPORTIONNÉES À LEUR PERSONNE? C'EST L'AVÈNEMENT DESTRUCTEUR DU CULTE DE LA MATIÈRE !!



MAÏS... VOUS ALLEZ VIDER LA RELIGION DE TOUTE SUBSTANCE SPIRITUELLE POUR EN FAIRE UNE IDÉOLOGIE ADÉQUATE À L'EXPANSION CONQUÉRANTE ?!



OH ÇA VA! LE RELOU!...

...Ne pouvant faire que ce qui est juste fut fort, on a fait que ce qui est fort fut juste.



BLAISE PASCAL Pensées 1669

Les premières planches de la BD sont à retrouver dans le numéro 312 de novembre-décembre (planches 1 et 2) et dans le numéro 314 de février 2022 (planche 3)

# RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

## LA MARIONNETTE TSHISEKEDI A-T-ELLE COUPÉ SES FILS ?

**Après une transition politique pacifique, le président Félix Tshisekedi paraît avoir réussi à s'affranchir de son chaperon, son prédécesseur Joseph Kabila. A moins qu'il ne s'agisse d'un rééquilibrage concerté des rapports de force entre les deux dirigeants politiques, dans la perspective des élections présidentielles de 2023 ? La population congolaise, elle, ne voit pas grand changement dans son quotidien.**

**J**oseph Kabila accède au pouvoir en RDC suite à l'assassinat de son père Laurent-Désiré en 2001. Il est élu président en 2006 et 2011. Selon la Constitution congolaise, il ne peut plus prétendre à un troisième mandat en 2016. Mais il n'est pas pressé de quitter le pouvoir. Malgré les manifestations de l'opposition et les marches pacifiques des églises chrétiennes, rien n'ébranle vraiment le système en place. La police et l'armée répriment fortement les manifestants. Des sanctions sont prises par la communauté internationale, notamment les États-Unis et l'Union Européenne (voir *Billets d'Afrique* n° 275, mars 2018). La France condamne, tout en maintenant sa coopération militaire.

Malgré son désir de garder le pouvoir au-delà de la date limite fixée par la Constitution (décembre 2016), Joseph Kabila, placé sous une double pression, interne et internationale, doit se résoudre à organiser l'élection présidentielle le 30 décembre 2018, sous la houlette de la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

### Élection ou nomination ?

Vingt-et-un candidats sont retenus, les principaux étant Ramazani Shadari, le dauphin de Kabila au sein du Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD), Martin Fayulu, de la coalition LAMUKA (« Réveille-toi » en lingala) et Félix Tshisekedi, fils d'Étienne Tshisekedi, « l'opposant historique » à Mobutu décédé en 2017, représentant le parti de son père, l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS). Mentionnons aussi Alain-Daniel Shekomba, un candidat indépendant décidé à réformer en profondeur les institutions pour endiguer la corruption.

De grandes figures de l'opposition comme Jean-Pierre Mbemba et Moïse Ka-

tumbi ne peuvent pas prendre part à ces élections. En effet, certains candidats sont disqualifiés par la CENI pour des motifs contestables. Le scrutin apparaît contrôlé par Joseph Kabila dont le pouvoir étend ses ramifications dans toutes les institutions de la République. Beaucoup de Congolais craignent que les élections ne soient truquées.

Finalement, le 11 janvier 2019, jour de la publication des résultats définitifs du scrutin, ce n'est pas le candidat du parti présidentiel, Ramazani Shadari, qui l'emporte. Il n'obtient que 23,8 %. Félix Tshisekedi est déclaré vainqueur, avec 38,57 % des suffrages. Martin Fayulu obtient 35,2 %. La publication de résultats globaux rompt avec l'usage consistant à publier sur le site web de la CENI les résultats bureau de vote par bureau de vote, et les résultats des décomptes par centre de compilation, avant la publication des résultats provisoires par la CENI. Un autre fait remarquable est la coupure de l'internet et l'interruption des envois de SMS du 31 décembre 2018 au 6 janvier 2019, jour de la publication des résultats provisoires.

Ces résultats sont très vite contestés et qualifiés de frauduleux par Martin Fayulu qui y voit une machination orchestrée par Joseph Kabila, de connivence avec Félix Tshisekedi. Fayulu se considère comme le président légitime. Cette élection lui aurait été volée, déclare-t-il aux Congolais et aux milieux diplomatiques. Au sein de la communauté internationale, la France réagit fortement, le ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, déclarant que Martin Fayulu « était a priori le leader sortant de ces élections » (*Le Monde*, 10/01/2019). La France saisit le Conseil de sécurité des Nations Unies, tandis que l'Union européenne émet des « doutes sérieux » sur ces résultats,

et que l'Union Africaine n'en pense pas moins.

Le 24 janvier 2019, à Kinshasa, Félix Tshisekedi est investi président de la RDC par la Cour constitutionnelle. Joseph Kabila lui cède son fauteuil. C'est la première fois dans l'histoire du Congo qu'un président succède à un autre pacifiquement. Cependant, Félix Tshisekedi est considéré par une large opinion congolaise comme un président nommé par son prédécesseur, qui détenait seul le pouvoir d'interrompre l'internet et les SMS et d'ordonner, dans des conditions ne garantissant aucune transparence, la publication des résultats par la CENI et la proclamation de la victoire de Félix Tshisekedi par la Cour constitutionnelle.

### Realpolitik oblige

La forte suspicion de fraude qui entache le résultat du scrutin n'empêche pas que l'élection de Félix Tshisekedi soit assez rapidement acceptée comme un moindre mal, à la fois par l'opinion publique congolaise et par la communauté internationale. L'Église, si active dans la mobilisation contre le troisième mandat de Joseph Kabila, fait taire ses critiques, sans pour autant donner de chèques en blanc au nouveau président.

Pour leur part, constatant que la CENI a proclamé Félix Tshisekedi vainqueur et qu'il a été désigné légalement par la Cour constitutionnelle, l'Union Africaine et l'Union Européenne choisissent d'accompagner le processus et le nouvel élu. Autrement dit, les deux organisations continentales reconnaissent la victoire du chef de l'UDPS et laissent tomber leurs exigences. Le refus allégué d'interférer dans les affaires domestiques d'un État souverain, le maintien d'une paix même fragile, l'espoir de garder un partenariat avec un pays aussi vaste que béni des dieux en matière de richesses, voilà

quelques arguments qui ont milité pour ce rétropédalage de l'Union Européenne et de l'Union Africaine. Le consensus que l'UE appelle de ses vœux en RDC et la bonne gouvernance serinée par l'UA viennent habiller une reculade imposée par la Realpolitik.

Le site d'information Ledjely (23/01/2019) en Guinée souligne que « Kabila et Tshisekedi doivent avoir le triomphe modeste, car une chose est de l'emporter sur une communauté internationale dont les agissements ne sont pas toujours catholiques. Mais c'en est une autre que de faire face aux nombreux défis qui sont ceux de la RDC et des Congolais. [...] La reconnaissance internationale, quoique tardive, est une forme de victoire, en tant que telle. Mais celle-ci ne doit pas faire perdre de vue que c'est seulement maintenant que le véritable travail commence, en particulier pour Félix Tshisekedi ».

Martin Fayulu ne décolère pas. Il multiplie les manifestations de protestation avec ses partisans en RDC et les visites des chancelleries dans les pays occidentaux. Sans succès... Le monde est passé à autre chose.

## La marionnette s'émancipe-t-elle ?

Félix Tshisekedi et Joseph Kabila forment pour les élections législatives du 30 décembre 2018 une coalition de leurs plateformes politiques respectives, CASH (Cap pour le Changement) pour le premier et FCC (Front Commun pour le Congo) pour le second. Les dés semblent pipés dès le départ et le FCC obtient une large majorité à l'Assemblée nationale et au Sénat à l'issue du scrutin. Joseph Kabila tient toujours, en coulisses, les rênes du pouvoir. Le président Tshisekedi ne dispose d'aucun levier pour imposer sa politique. Le choix des membres du gouvernement lui est dicté par le FCC. Le premier ministre désigné est un homme de consensus, Sylvestre Ilunga Ilunkamba, mais issu du FCC, tout comme la présidente de l'Assemblée nationale, Jeanine Mabunda, une fidèle de Kabila. Le président sortant est reconnu sénateur à vie et président de la République honoraire selon la loi du 26 juillet 2018 portant statut des anciens présidents de la République élus. Les avantages accordés aux anciens présidents par ladite loi lui permettent de percevoir des émoluments exorbitants (680 000 \$ par mois, en février 2019). Ceux du président Tshisekedi sont tout aussi exorbitants (976 393 \$ par mois), alors que le salaire moyen d'un poli-

cier est de 50 \$ par mois, s'il arrive à les toucher.

Entre temps, la population aspire au changement. Les chantiers sont nombreux, tant sur le plan économique, social, sanitaire que sécuritaire. La situation à l'Est du Congo est dramatique. Le Dr Denis Mukwege, prix Nobel de la Paix, lance un avertissement : « Notre peuple, qui a tant souffert à cause d'un système qui l'a asservi depuis des décennies, attend beaucoup de ses nouveaux dirigeants pour améliorer son quotidien et lui tracer un avenir plus prometteur », déclare-t-il depuis son hôpital de Panzi, dans l'est de la RDC. Avant d'ajouter : « Nous espérons qu'ils assumeront ce rôle avec gravité. » *Le Potentiel*, un journal kinois, égrène les attentes de la population : l'amélioration de son « vécu quotidien », la restauration de l'État de droit où toutes les libertés sont garanties, la sécurité du peuple assurée « aux quatre coins de la République », ou encore la gestion « transparente » des ressources du pays et la lutte contre les « anti-valeurs ». « Dans l'entendement du Congolais moyen, la nouvelle page à écrire maintenant doit s'écrire avec le peuple », estime le journal.

La marge de manœuvre du président Tshisekedi semble étroite. Dans l'esprit des caciques du FCC, le nouveau chef de l'État est supposé obtenir l'aval de leur autorité morale, Joseph Kabila, pour toute décision importante. De son côté, Félix Tshisekedi cherche à desserrer l'étau et à renverser le rapport de force avec son partenaire de coalition. Une tâche difficile, car, hormis leurs exigences en matière d'obtention de portefeuilles ministériels et de postes de direction au sein des entreprises publiques (où le FCC s'est taillé la part du lion, 42 postes ministériels sur 65), les partisans de l'ex-président Kabila empêchent également l'exécution des ordonnances présidentielles au motif qu'elles violent la Constitution et certaines lois de la République, et défient publiquement l'autorité du chef de l'État. Ainsi, le 20 octobre 2020, les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi que le premier ministre et certains membres du gouvernement issus du FCC refusent d'assister à la prestation de serment de trois juges de la Cour constitutionnelle nommés par le président Tshisekedi sur la base d'ordonnances contresignées par le ministre de l'Intérieur, et non par le premier ministre, ce qui constituait une violation de la Constitution. Cette décision peut être considérée comme la goutte d'eau qui a fait déborder le



Félix Tshisekedi au Forum Economique Mondial de Davos en 2020 (CC WEF)

vase de la coalition FCC-CASH.

Considéré par beaucoup de Congolais comme une marionnette de Kabila dans cette coalition ou plutôt dans cette cohabitation qui ne veut pas dire son nom, Félix Tshisekedi doit aussi gérer des scandales comme le détournement de fonds de son ancien directeur de cabinet, Vital Kamerhe, condamné à 13 ans de prison ferme et en liberté provisoire depuis le 6 décembre 2021 pour raison de santé. Il essaie d'établir un rapport de forces plus favorable avec Joseph Kabila en débauchant des parlementaires grâce à la menace de dissolution de l'Assemblée, qu'il agite habilement, alors que cette prérogative ne lui est reconnue qu'en cas de crise persistante entre l'Assemblée nationale et le Gouvernement, et après consultation du premier ministre et des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat.

## « L'Union sacrée » contre Kabila

Cette stratégie paye car une large partie de la majorité pro-Kabila se rallie à lui et lui permet d'obtenir une majorité à l'Assemblée pour faire remplacer sa présidente, Jeanine Mabunda, par Mboso N'Kodia Pwanga, un autre ancien du FCC. Une nouvelle coalition naît : l'« Union sacrée de la nation » regroupant la plateforme CASH de Tshisekedi, des dissidents du FCC et d'autres leaders politiques, dont deux figures importantes de l'opposition : Moïse Katumbi, du mouvement « Ensemble pour le Changement » et cofondateur de LAMUKA (« Réveille-toi ! »), et Jean-Pierre Mbemba, le chef de file du

Mouvement pour la Libération du Congo (MLC).

La nouvelle formation comptabilise au total 391 députés sur 500. Fort de cette majorité à l'Assemblée nationale, le président Tshisekedi parvient à faire tomber le premier ministre Ilunga Ilunkamba, renversé le 24 janvier 2021 par une motion de censure. Félix Tshisekedi a désormais la voie libre pour former son gouvernement. Modeste Bahati Lukwebo est élu président de la Chambre Haute, Christophe Mboso président de l'Assemblée, tandis que Sama Lukonde Kyenge obtient le poste de premier ministre. Toutefois, la répartition des postes dans cette nouvelle coalition respecte quasiment la structure de l'ancienne majorité, les bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat sont contrôlés par les anciens du FCC et le gouvernement est majoritairement dominé par les mêmes anciens caciques du FCC, sauf qu'ils ne prêtent plus officiellement allégeance à Kabila.

Félix Tshisekedi et ses partisans ont-ils donc finalement réussi à renverser la majorité de Joseph Kabila dans les deux chambres et à former un gouvernement... ou bien cet apparent retournement de situation n'est-il qu'une manœuvre concertée entre les deux dirigeants ? Joseph Kabila a en effet par le passé déjà remplacé les titulaires de hautes fonctions gouvernementales, tout en gardant le contrôle du pouvoir. Il est, à ce stade, difficile de savoir si l'émancipation apparente de Félix Tshisekedi de son mentor est une réalité ou un trompe-l'œil.

Le nouveau gouvernement doit désormais relever des défis à la mesure du plus grand pays d'Afrique subsaharienne, l'un des plus instables aussi : massacres quotidiens de ci-

vils dans l'Est du pays, lutte contre la corruption, recettes fiscales dérisoires assumées par les « partenaires » et « bailleurs » de la RDC...

## Quid de l'international ?

Depuis son élection, Félix Tshisekedi bénéficie du soutien de certains partenaires tels que les États-Unis. Après son accession au pouvoir, il se rend immédiatement en Belgique où réside une importante communauté congolaise. Félix Tshisekedi y a lui-même vécu plusieurs décennies et est proche de la plupart des responsables politiques belges. Objectif : normaliser les rapports entre les deux pays, qui s'étaient détériorés sous la présidence de Joseph Kabila. Tshisekedi rouvre la Maison Schengen pour les visas et rétablit la ligne Brussels Airlines vers la RDC.

Il se rend également à Paris où il est reçu par Emmanuel Macron. Avec la France, il voudrait établir un partenariat fort dans le domaine culturel à travers la francophonie, dans le domaine de la santé, de l'économie et dans la lutte contre les groupes islamistes armés qui sévissent à l'est de la RDC, selon la déclaration commune des deux chefs d'État lors du Forum sur la Paix à Paris.

Avec son homologue Paul Kagame du Rwanda, c'est la fin de la lune de miel. Les relations se tendent actuellement. Le pillage des ressources par diverses factions armées à l'est du pays, les massacres sous le regard « impuissant » de la MONUSCO (Nations Unies) venue sécuriser la région depuis 2011 et l'ingérence des pays voisins font que la situation devient inextricable et inquiétante, avec des menaces de guerre entre la RDC et le Rwanda. Le président Tshisekedi accuse ce pays de soutenir militairement le groupe re-

belle M23 dans l'est du pays. Dans cette région pullulent plus d'une centaine de milices armées aux revendications diverses. Se proclamant contre le gouvernement, elles pillent, rackettent les villageois tout en exploitant les ressources de la région. Elles massacrent des civils et provoquent des déplacements d'une population terrorisée. Sous Joseph Kabila, le groupe M23 a déjà fait couler beaucoup de sang dans l'est du Congo. Suite aux accords de paix de Kampala en 2013, une partie des rebelles a été démobilisée ou intégrée dans l'armée congolaise, les autres combattants dont leur chef Laurent Nkunda se sont réfugiés au Rwanda. Curieusement, le spectre du M23 resurgit maintenant que se prépare en RDC l'élection présidentielle de 2023. A qui profite le crime ?

En vue du scrutin de 2023, la classe politique congolaise est en effervescence. Les amis d'hier peuvent vite devenir des ennemis demain. Chacun essaie d'avancer ses pions. En ligne de mire, la Cour constitutionnelle, qui valide les candidatures à l'élection présidentielle et confirme les résultats proclamés par la commission électorale.

Maintenant que Félix Tshisekedi semble avoir la capacité d'agir, les Congolais vont lui demander des comptes. Y a-t-il eu une amélioration significative dans leur quotidien ? Qu'en est-il de l'impunité, de la corruption, de la sécurité et des salaires minimum décents, sans compter l'accès aux soins et les infrastructures catastrophiques ? Autant de questions qui pèseront lourd dans la balance à l'heure du bilan.

*Adélaïde Sauveur*

# SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique est entièrement réalisé par des bénévoles<sup>1</sup>, militant-e-s au sein de Survie, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.**



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à Billets d'Afrique. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21<sup>ter</sup>, rue Voltaire - 75011 Paris

OUI, je souhaite recevoir Billets d'Afrique au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

**TARIFS** France 25€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 30€

Modalités de paiement : chèque à l'ordre de Survie - Virement bancaire IBAN : FR76 4255 9100 0008 coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement - Vous pouvez aussi payer en 4 échéances prélevement automatique, nous contacter de : contact@survie.org (+33)9.53.14.49.74

<sup>1</sup> La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.